



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DEV-2019-022
DIRECTION :	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION		
SERVICE :	N/A		
DATE :	20 juin 2019		
OBJET :	Acquisition par expropriation des lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

La Ville est présentement en pénurie de terrains vacants industriels desservis. La Direction du développement économique et de la promotion reçoit régulièrement des demandes pour des terrains industriels desservis, particulièrement près des autoroutes dans les secteurs de Saint-Nicolas et de Saint-Romuald.

Il est proposé d'acquérir les lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec appartenant à Les immeubles Paul-E. Richard inc., d'une superficie totale de 147 881,9 mètres carrés.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Afin de poursuivre les démarches pour la réalisation de ce projet, il est recommandé d'enclencher sans attendre les procédures d'expropriation pour l'acquisition de ces lots. La description technique des lots visés pour ces procédures a été préparée par l'arpenteur François Harvey de la firme VRSB Arpenteurs-Géomètres. (Voir annexe A).

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser l'acquisition des lots requis, tels qu'illustrés à l'annexe A de la présente fiche de prise de décision, et assumer les indemnités et frais inhérents, tel que proposé.
2. Refuser d'acquérir ces lots, ce qui limiterait le développement industriel dans le secteur Saint-Nicolas.

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

CV du 8 juillet

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Une conférence de presse est prévue entre la fin juillet et le début août avec le maire et le ministre de l'Environnement pour annoncer l'octroi à la Ville de Lévis d'une aide financière au montant de 762 526 \$ pour le projet d'Application de mesures d'adaptation aux changements climatiques au parc industriel de Bernières.

Ce déploiement de projet se fera sur un terrain dont la Ville n'est pas encore propriétaire. L'avis d'expropriation serait transmis au propriétaire vers la semaine du 5 août.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/Impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Indemnité estimée	1 477 000,00 \$	1 477 000,00 \$		
Huissier	<u>500,00 \$</u>	<u>500,00 \$</u>		
Sous-total	1 477 500,00 \$	1 477 500,00 \$		
Taxes nettes (4,9875%)	<u>73 691,00 \$</u>	<u>73 691,00 \$</u>		
Total taxes nettes incluses				
Total arrondi	1 551 500,00 \$	1 551 500,00 \$		
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :	ECO-09136	Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	1 551 500 \$
INFORMATION PTI :	ECO-09136 COMPENSATION NON NÉCESSAIRE CAR FINANCÉ À MÊME LA RÉSERVE DU DÉVELOPPEMENT

PTI 2019-2020-2021 - Adopté le 17 décembre 2018

No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Prévision des financements en milliers de \$			
		2019	2020	2021	Financement par emprunt 2019	Financement Ville Autre 2019	Subvention 2019	Autres sources 2019
ECO-09136	Parc industriel Bernières Sud - phase 1	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer	Source de financement proposée
1 551 500 \$	La réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoine et historique
Commentaires :	La réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoine et historique a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense.

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Julie Dumais, DAJ	Validation de la recommandation	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	19/06/2019
Louise Corriveau, Conseillère en finances	Validation – Volet financement	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	20/06/2019
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 061 875 du cadastre du Québec, d'une superficie de 133 658,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-022, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 613 481 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14 223,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-022, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

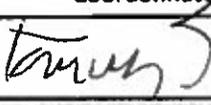
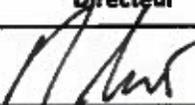
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition des lots 5 061 875 et 5 613 481 du cadastre du Québec et ces frais afférents au montant maximal de 1 551 500\$, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

DEV-2019-022-ANNEXE A – Description technique, minute #5155 de l'arpenteur François Harvey

DEV-2019-022-ANNEXE B – Plan de localisation

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Charles Leclerc	Conseiller en développement économique	17/06/2019
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Liette Bue	Adjointe au directeur	25/6/2019
Signature :	Liette Bue (Validée par Finances)	
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Tommy Grégoire	Coordonnateur	21/06/2019
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Philippe Meurant	Directeur	26/06/2019
Signature :		
SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		DATE (jj/mm/aa)
		2019.06.27

ANNEXE A – DEV-2019-022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

RAPPORT ANNEXÉ À LA DESCRIPTION TECHNIQUE

LOTS : 5 061 875, 5 613 481 ET 5 631 921 PARTIE
CADASTRE : DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ : VILLE DE LÉVIS
(ARRONDISSEMENT CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST)
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : LÉVIS
REQUÉRANT : CHARLES LECLERC
POUR : VILLE DE LÉVIS
OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES

Description technique de 3 parcelles de terrain connues et désignées
comme étant :

lot : 5 631 921 partie (parcelle 1)

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est, par le lot 5 061 875, mesurant le long de cette limite vingt-et-un mètres et dix-neuf centièmes (21,19 m); vers le Sud-Est, par le lot 5 914 508, mesurant successivement le long de cette limite soixante et onze mètres et six centièmes (71,06 m) et onze mètres et vingt-neuf centièmes (11,29 m) le long d'une courbe de soixante-treize mètres et cinq centièmes (73,05 m) de rayon, vers le Sud-Ouest, par le lot 5 184 443, mesurant le long de cette limite vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m), et vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 5 631 921, mesurant successivement le long de cette limite dix-huit mètres et trente-deux centièmes (18,32 m) le long d'une courbe de quatre-vingt-treize mètres et cinq centièmes (93,05 m) et soixante-quatre mètres et six centièmes (64,06 m). Contenant en superficie mille six cent quarante-sept mètres carrés et huit dixièmes.

(1 647,8 m²)



Lot : 5 061 875 (parcelle 2)

De figure irrégulière, bornée vers le Nord, par les lots 1 963 948 et 1 963 949, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-dix-sept mètres et vingt-deux centièmes (197,22 m); vers le Nord-Est, par le lot 1 963 247, mesurant le long de cette limite deux cent soixante-quatre mètres et soixante-sept centièmes (264,67 m); vers le Sud-Est, par le lot 5 061 874, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-deux mètres et trente et un centièmes (282,31 m); vers le Nord-Est, par le lot 5 061 874, mesurant successivement le long de cette limite quatre-vingt-cinq mètres et dix centièmes (85,10 m), quatorze mètres et quarante-huit centièmes (14,48 m) et vingt-et-un mètres et vingt-trois centièmes (21,23 m); vers le Sud-Est, par le lot 2 244 888 (chemin Olivier), mesurant le long de cette limite trente et un mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (31,84 m); vers le Sud-Ouest, par les lots 1 963 802 et 3 022 028, mesurant successivement le long de cette limite cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (55,95 m) et soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m); vers le Sud-Est, par les lots 3 022 028 et 4 772 840, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-huit mètres et douze centièmes (188,12 m); vers le Sud-Ouest, par le lot 4 772 839, mesurant le long de cette limite cent soixante mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (160,99 m); vers le Sud-Est, par le lot 4 772 839, mesurant le long de cette limite cinquante-neuf mètres et cinquante-deux centièmes (59,52 m); vers le Sud-Ouest, par des partie du lot 5 631 921, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-un mètres et quatre-vingt-six centièmes (81,86 m); vers le Nord-Ouest, par le lot 5 613 482, mesurant successivement le long de cette limite neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) et deux cent vingt-quatre mètres et deux centièmes (224,02 m); vers le Nord-Est, par le lot 5 613 481, mesurant le long de cette limite cent vingt-et-un mètres et quatre-vingt-sept centièmes (121,87 m); vers le Nord-Ouest, par le lot 5 613 481, mesurant le long de cette limite cent vingt-cinq mètres et soixante-cinq centièmes (125,65 m), et vers le Sud-Ouest, par le lot 5 613 481, mesurant le long de cette limite cent dix mètres et huit centièmes (110,08 m). Contenant en superficie cent trente-trois mille six cent cinquante-huit mètres carrés et huit dixièmes.

(133 658,8 m²)

Lot : 5 613 481 (parcelle 3)

De figure irrégulière, borné vers le Nord, par le lot 1 963 948, mesurant le long de cette limite cent seize mètres et huit centièmes (116,08 m), vers le Nord-Est, par le lot 5 061 875, mesurant le long de cette limite cent dix mètres et huit centièmes (110,08 m); vers le Sud-Est, par le lot 5 061 875, mesurant le long de cette limite cent vingt-cinq mètres et soixante-cinq centièmes (125,65 m); vers le Sud-Ouest, par le lot 5 061 875, mesurant le long de cette limite cent vingt-et-un mètres et quatre-vingt-sept centièmes (121,87 m), et vers le Nord-Ouest, par le lot 5 613 482, mesurant le long de cette limite quinze mètres et dix-neuf centièmes (15,19 m). Contenant en superficie quatorze mille deux cent vingt-trois mètres carrés et un dixième.

(14 223,1 m²)

Le tout, tel que montré sur le plan ci-annexé, fait et préparée à Lévis, le 10 janvier 2019, par l'arpenteur-géomètre soussigné, sous le numéro 5155 de ses minutes.

Dossier : 182084
Archive : 36-487
Minute : 5155

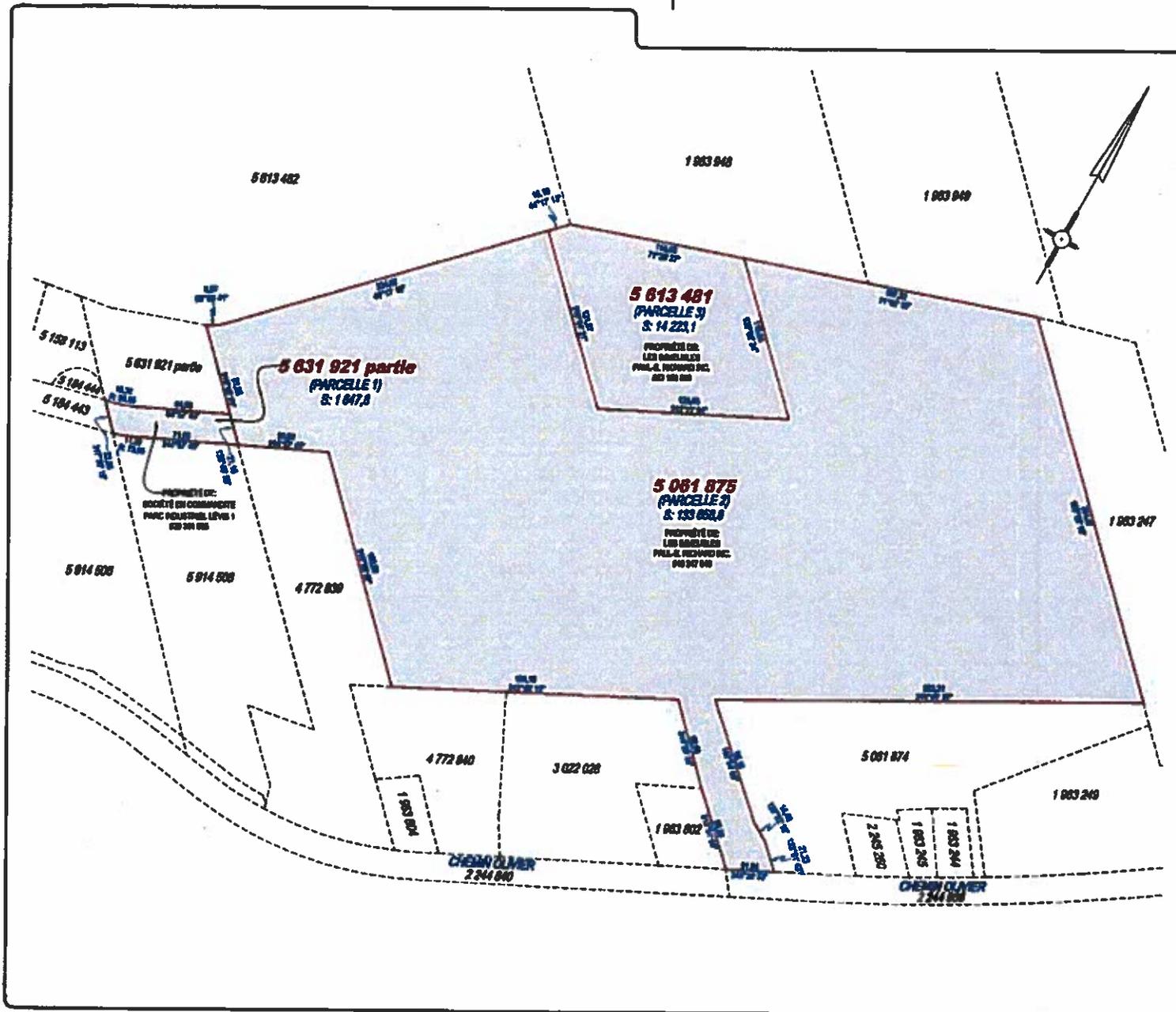


FRANÇOIS HARVEY
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Lévis, le 2019.01.31 10
13:46:0500

Par : A.-G.



PLAN ANNEXÉ À LA
**DESCRIPTION
TECHNIQUE**
OBJET: ACQUISITION DE PARCELLES

REQUERANT CHARLES LÉCLERC
POUR VILLE DE LÉVIS

LOTS: 5 081 875, 5 613 481 ET 5 631 921

CADASTRE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ VILLE DE LÉVIS
(ARRONDISSEMENT CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE LÉVIS

DOSSIER CALCUL 36-487 ÉCHELLE 1 2000 (S)

- ⊙ repère d'appertage
- ⊙ point d'affle public
- align
- ⊙ ligne de fer
- ⊙ température
- align
- ⊙ borne frontière
- ⊙ arête électrique
- la cote
- haie

NOTES

1- Les données appaissant sur ce document sont des données en référence au système S.G.P.Q. (niveau 1).

2- Ce plan sera que le support photographique lors de la prise en compte de la présente description technique. Ce plan ne doit pas être utilisé pour d'autres fins que celles mentionnées au rapport de l'arpenteur géomètre.

QUÉBEC
416 625-6344
LÉVIS
416-876 3486
PORTHURUF
418-876 2589
MONTREAL
514-344 6234
www.groupevrbsb.com

VRSB
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES

Lévis, le 10 Janvier 2019


 par **FRANÇOIS HARVEY**
 arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original


 2019.01.31 10:13:35 -05'00'

date _____ par _____ A.C.
 ARCHIVE: 36-487 DOSSIER: 182084 MINUTE: 5155